Département de l'Aveyron

Commune de Saint-Rome-de-Tarn

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

à huis-clos

MARDI 09 Février 2021

à 20 heures 30

Présents : ARLES Jacques - GELY Marc - HERBAUT Frédéric - VALETTE Emilie - BONAMI Nicolas - LADAME Alain - JEANJEAN Frédérique - FRAYSSE Didier - MANCINO Francis - GERBAUD Corinne - DELTOUR Arnaud – GUTTIEREZ Antoine – ROUQUETTE Emmanuel – GAYRAUD François - DURAND-PAUTE Nathalie

Etaient présentes : Georgette VERNHET, secrétaire Corinne BOUTIBONNES, secrétaire

Désignation d'un secrétaire de séance : DURAND-PAUTE Nathalie

Mr Jacques ARLES ouvre la séance.

1 – Approbation PV du conseil du 02/12/2020

Approbation du PV à l'unanimité.

2 – Urbanisme et travaux

- Trois demandes de « Déclarations Préalables » :
  - **Bruno DURAND** pour rénovation maison de vigne Puech Long Bas
  - **Max NEGRE** remplacement menuiseries (bois) place du Prieuré
  - **Karina PRUESSE** remplacement des menuiseries à l'identique place Eglise St Martin
- Une demande de « Permis de construire » :
  - **SCI Aveyron Immo Julien LETELLIER** construction bâtiment + appentis ZA St Ferréols

- Anne Laure REMY Gérante de l'Auberge de St Rome demande l'agrandissement de la terrasse suite aux éventuelles dispositions à mettre en place lors de la réouverture (distanciation).

Le conseil ne voit pas d'objection, Monsieur Didier FRAYSSE rappelle qu'il faudra laisser le passage autour de la statue de Monseigneur Affre.

° TRAVAUX :

- ENEDIS : le raccordement de la maison de Sylvie BERTRAND sera effectué dans les prochains jours et de ce fait, le trottoir pourra être repris par l'entreprise de gros œuvre.
- Suite au dépôt de permis de M. DELEUZE (St Amans) et des risques encourus par les grues ; il est nécessaire de déplacer les supports pour éviter tout accident ;
  L'enfouissement des lignes moyennes tensions feront l'objet d'une convention avec les propriétaires concernés.
- Pour le rétrécissement de l'avenue du Pont du Tarn, il est convenu de laisser les plots provisoires au moins une saison pour s'assurer qu'il n'y ai pas de soucis de circulation.
- L'aire de camping-cars et l'aire de loisirs : Le maître d'œuvre Monsieur GARDERE a proposé un projet qui doit être revu par les élus.
- PLUI : l'enquête est terminée. Les commissaires rédigent leur rapport avant de rendre leurs conclusions.
- Salle des fêtes : les travaux seront bientôt achevés, il reste le bar à poser et quelques finitions à reprendre.

- Les panneaux d'information : nous sommes en attente de devis supplémentaire, une collaboration avec la communauté des communes doit pouvoir se mettre en place
- Parcelle Capelle : le sapin était abattu, le mur est reconstruit ; l'aménagement du terrain et la mise en place d'un banc sont à l'étude.

3 – Salle des Fêtes : règlement et tarifs

Monsieur Alain LADAME expose au Conseil que suite au nouvel aménagement de la salle des fêtes, il convient de revoir les nouvelles modalités et conditions d'utilisation de la salle des fêtes.

Il propose les tarifs et conditions suivantes :

***La salle des fêtes pourra faire l'objet d'une location à la journée aux tarifs suivants :**

	Assujetti TH	**Non Assujetti TH**
*Location **GRANDE** et **PETITE** salle	80 €	250 €
*Location **GRANDE** salle	60 €	200 €
*Location **PETITE** salle	40 €	100 €
*Location **CUISINE**	80 €	200 €
*Location **ENSEMBLE** salles + cuisine	150 €	400 €
*Location **ENSEMBLE week-end**	**250 €**	
***Location ENSEMBLE week-end à titre commercial ou professionnel**	**500 €**	
*Mise à disposition chauffage du 01/11 au 31/03	40 € / jour	50 € / jour

***Et aux conditions suivantes :**

-Toutefois seront exonérés du paiement de la location de la (des) salle(s) uniquement les Associations dont le siège social est sur la commune de Saint Rome de Tarn.
-Une demande de réservation devra être déposée au préalable accompagnée d'un chèque d'un montant de 25 % de la location, montant non remboursable en cas de désistement (sauf impératif exceptionnel).
-L'utilisation de la salle fera l'objet d'un contrat de location établi en deux exemplaires. Le demandeur devra fournir également une attestation responsabilité civile et un justificatif Taxe d'Habitation ou autre justificatif de domicile.
-Le demandeur devra se conformer au règlement intérieur de la Salle des Fêtes.
-Un rendez-vous sera pris avec la mairie pour l'état des lieux entrant et sortant.
-Lors de la remise des clés, le demandeur devra fournir le chèque du montant restant dû et un chèque de caution de 500 €.
-Le chèque de caution sera demandé pour toute location (même en cas de gratuité).

Approbation à l'unanimité.

4 – NOUVEAUX TARIFS LOCATION DE MATERIEL

Suite au nouvel aménagement de la salle des fêtes, Monsieur Alain LADAME propose de revoir les tarifs de location du matériel :

-Location des Tables TRETEAUX :

*Associations	Gratuit
*Habitants de la Commune	Gratuit
*Habitants extérieur de la Commune	**1.00 € / table**

-Location des Tables à Piétement Tubulaire :

*Associations	Gratuit

*Habitants de la Commune	**1.50 € / table**
*Habitants extérieur de la Commune	non loué
-Location des Grandes Tables :	
*Associations	Gratuit
*Habitants de la Commune	**3.00 € / table**
*Habitants extérieur de la Commune	non loué
-Location des CHAISES :	
*Associations	Gratuit
*Habitants de la Commune	Gratuit
*Habitants extérieur de la Commune	**1.00 € / chaise**
-Location de Barrières :	
*Associations	Gratuit
*Habitants de la Commune	Gratuit
*Habitants extérieur de la Commune	**2 € la barrière/jour**

Il précise que le matériel restera sur le territoire de la Commune et que pour toute location il sera demandé un chèque de caution de 100 € (même en cas de gratuité). Toutefois, le matériel pourra sortir du territoire et sera mis à disposition gratuitement uniquement pour les Collectivités (Mairies, Communautés de Communes...).

Approbation à l'unanimité.

5 – Délibérations école : résultat de l'appel d'offres et nouveau plan de financement
Programme : Réaménagement de l'école communale - Mise en conformité d'accessibilité et de sécurité.

- Résultats de l'appel d'offres : validation des entreprises
- Le projet comporte 9 lots :
  - 1. Démolition gros œuvre : Entreprise LETELLIER Julien pour un montant de 36 245.74€ H.T
  - 2. Menuiseries extérieures : Ste Angles Millau pour un montant de 13 404,40€ H.T
  - 3. Métallerie : Ste Angles Millau pour un montant de 32 289€ H.T + thermo laquage 11 665.28€ H.T
  - 4. Ste CAUMES et fils pour un montant de 19 473.99€ H.T
  - 5. Menuiseries intérieures : entreprise Février de Nant pour un montant de 10 434€ H.T
  - 6. Peintures : Société Philippe ARLES de Millau pour un montant de 20 300.15€ H.T avec une remise de 450€
  - 7. Electricité : Guilhem CAUMES pour un montant de 22 274,23€ H.T incluant une variante de 1 749€ H.T
  - 8. Chauffage : entreprise Billy St Affrique pour un montant de 18 519.74€ H.T
  - 9. Matériel accessibilité PMR : Négrier et fils Salmiech pour un montant de 41 065€ H.T
  - Variante pour aller au 2nd rajouter 6 870€ H.T

  Validation des artisans par le conseil.

- Plan de financement des travaux pour un montant total de 261 945,72€ H.T avec aides :
  - DETR à hauteur de 40% soit 104 778,29€
  - Bonus accessibilité 10% de l'accessibilité de 94 042.50€ soit 9 404,25€
  - Région 30% soit 28 212.77€
  - Département 20% soit 52 389,15€
  - Autofinancement 67 161,26€

  Approbation à l'unanimité.

6 – Délibération Travaux Gendarmerie

Choix des Entreprises

- Suite à l'étude des propositions et du compte-rendu de M. PEYROTTES du PNRGC:
  - 1. Isolation par l'extérieur : entreprise Euro façade montant de 19 370€ H.T
  - 2. Menuiseries : Entreprise JULIEN montant de 15 669€ H.T
  - 3. Chauffage VMC : entreprise Billy montant de 8 913,23€ H.T
  - Total des travaux : 43 953,23€ H.T

Les services de la Gendarmerie de Rodez doivent valider le programme et se prononcer sur leur participation.

Approbation à l'unanimité.

-Convention de mise à disposition de service du PNRGC

- Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition de service avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses. Cette convention a pour objet, conformément à l'article L.5721-9 du CGCT de préciser les conditions et modalités de mise à disposition de certains services du Parc naturel régional des Grands Causses au profit de la Commune de Saint Rome de Tarn, concernant **la rénovation énergétique de logements du bâtiment de l'ancienne gendarmerie** pour un montant de 700€.

Approbation à l'unanimité.

7 – Délibérations pour la vente de chemins : suite à l'enquête publique du 12 décembre 2020 au 28 décembre 2020.

Vu la demande d'acquisition formulée par **Monsieur PAIN Alexandre**, propriétaire riverain de la parcelle vendue

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée comme suit : Section B n° 942 Superficie 1a82ca prix 273€

Vu la demande d'acquisition formulée par **Monsieur LANDES Hubert**,

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée comme suit : Section D n° 526-527-528-section C n° 524-525-526 Superficie 19a47ca prix 2950.20€

Vu la demande d'acquisition formulée par **Monsieur BRUNELOT Nicolas**, riverain de la parcelle vendue

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée comme suit : Section F n° 838 Superficie 1a91ca prix 286.50€

Vu la demande d'acquisition formulée par **Monsieur CAUMES Laurent**, riverain de la parcelle vendue

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée comme suit : Section F n° 839 Superficie 41ca prix 82€

Vu la nécessité de procéder à une régularisation foncière des emprises de la voirie au lieu-dit Taurin ;

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'achat des parcelles cadastrées comme suit :
-Parcelle section C n° 528, d'une surface de 18 m² -Parcelle section D n° 520, d'une surface de 103 m² -Parcelle section D n° 524, d'une surface de 268 m² appartenant à Monsieur LANDES Hubert
Soit une superficie totale de 389 m² pour un montant total de 583.50 €

Approbation à l'unanimité.

8 – Délibération- Rénovation de l'ancienne Gendarmerie

Le programme :

Selon l'audit énergétique réalisée par DIAG 12 et le technicien en énergie partagée du PNRGC, il est prévu :

-Renouvellement de la chaudière à fuel de l'école par une chaudière granulés et bois qui pourrait être utilisée pour l'école et l'ancienne gendarmerie, et de réaliser le réseau de chaleur dans le logement et l'ancienne gendarmerie, l'isolation par les murs extérieurs et l'isolation des plafonds.

Le plan de financement

- Etat DSIL 50%
- Région rénovation énergétique 30%
- Autofinancement 20%

Approbation à l'unanimité

9 – Délibérations - Syndicat des Eaux Lévezou Ségala

Le syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala demande l'avis de la commune sur l'approbation de la révision de ces statuts.

Approbation à l'unanimité

Et l'extension du périmètre pour deux nouvelles communes : Roussayrolles (81) et Durenque (12) pour le transfert de la compétence « eau » ainsi que l'extension du périmètre syndical qui en résulte.

Approbation à l'unanimité.

10 – RPQS AEP/Assainissement

- Rapport annuel
  - Tableau récapitulatif des indicateurs 17 pour l'assainissement et 17 pour l'AEP
  - Délibération prise sur l'eau : approbation à l'unanimité
  - Délibération sur l'assainissement : Approbation à l'unanimité

11 – Compte administratif : commune/eau assainissement/photovoltaïque

Les comptes seront votés lors du prochain conseil.

12 – Questions diverses

- Francis MANCINO rappelle qu'il faut mettre en conformité la place de parking pour personnes à mobilité réduite à côté de l'Auberge ainsi que la signalétique. Il en est de même pour les bornes de recharge pour véhicules électriques. Il évoque également le terrain de pétanque avenue Denis Affre par rapport au stationnement des véhicules, plantation d'arbres… RDV avec M. SANCET du PNRGC le 11/02. Cet été une nouvelle fois, le problème du stationnement intempestif de véhicules le long de l'avenue Denis Affre s'est reproduit, une décision devra intervenir avant l'été prochain.
- Jacques ARLES indique que Mme DUSSAUX de l'association MILL'AU 5 SENS va installer une roulotte route du Viala pour créer un espace Snoezelen mobile pour des soins à domicile.

La séance est levée à 22h39.

Le Maire, Jacques ARLÈS

MAIRIE DE ST ROME DE TARN (Aveyron)